

Déclaration liminaire CGT-SUPAP CHSCT DILT du 05-05-2020



Protégeons nos collègues!

Les syndicats CGT et le SUPAP s'expriment d'une même voix pour réclamer un retour progressif de l'activité, centré sur la protection des agents de la DILT, sur les critères suivants :

- > La fragilité intrinsèque de certains de nos collègues ;
- La mise à disposition de protection et d'un soutien optimal aux agents ;
- Le facteur de risque de 1^{er} ordre que constituent les transports en commun ;
- Le souci de ne pas augmenter la pénibilité des collègues qui restent sur le terrain!

Il faut rappeler une chose : aucun agent n'est responsable ni individuellement ni collectivement de la situation très grave que nous vivons.

- La casse de l'hôpital public et de la sécu, c'est aux gouvernements successifs que nous la devons. La mauvaise gestion de la crise, c'est au gouvernement actuel.
- Cette envie de remettre les gens au boulot le plus vite possible sans avoir tous les moyens d'assurer la sécurité, c'est aux patrons et aux hauts-fonctionnaires de Bercy!
- Le choix d'un déconfinement pour le 11 mai, très prématuré de l'avis de nombreux spécialistes, en particulier lle-de-France, vise surtout à refaire tourner la machine à profit!

C'est pourquoi aucun agent ne doit être tenu responsable des difficultés d'organisation dans les services actuellement, ni en payer le prix par une surcharge de travail ou une augmentation des cadences. Au contraire, le temps est la reprogrammation des activités : la réflexion ne doit rien céder à la précipitation.

Pour la remunicipalisation du nettoyage

La crise sanitaire actuelle met en exergue le besoin de redéfinir les normes en matière d'hygiène au travail, et nous partons de très loin en matière d'objectif. Les agents de la DILT ont su prouver ces dernières années qu'ils étaient source d'innovation et moteurs de changement. C'est pourquoi il faut capitaliser cette expérience du service public :

- En renforçant et rajeunissant les équipes par des recrutements;
- En récupérant les marchés déléqués au secteur privé et en les reversant à la régie ;
- En poursuivant la professionnalisation et en additionnant les nouvelles compétences;